vinetur

Les actionnaires de Pernod Ricard approuvent un dividende avec option de paiement en numéraire ou en actions

Le versement de 2,35 € par action pourrait entraîner l’émission de jusqu’à 9,73 millions d’actions nouvelles, le groupe cherchant à préserver sa trésorerie

samedi 21 novembre 2026



Les actionnaires de Pernod Ricard ont approuvé un dividende avec option de paiement en numéraire ou en actions lors de l’assemblée générale mixte de la société, vendredi 20 novembre. Les investisseurs pourront recevoir le solde du dividende en numéraire ou en actions nouvelles, alors que le groupe français de spiritueux cherche à préserver sa flexibilité financière et à renforcer son bilan.

La société a indiqué que le solde du dividende avait été fixé à 2,35 € par action. Selon le dispositif approuvé lors de l’assemblée, les actionnaires peuvent choisir de percevoir ce montant en numéraire ou en actions. Pernod Ricard a précisé que le nombre maximal d’actions nouvelles susceptibles d’être émises dans ce cadre s’élevait à environ 9,73 millions.

Cette décision offre à Pernod Ricard un moyen supplémentaire de gérer sa trésorerie, à l’heure où les grands groupes de boissons doivent concilier rémunération des actionnaires, besoins d’investissement, gestion de la dette et conditions de marché contrastées. Dans le secteur des spiritueux, le versement d’une partie du dividende en actions peut aider un grand producteur à préserver ses liquidités, et ainsi à financer ses marques, sa distribution, des acquisitions ou le redressement de son bilan si les conditions commerciales se dégradent.

Pernod Ricard a présenté cette mesure comme un élément d’une politique de dividende plus large, conçue pour adapter les versements à l’évolution des conditions de marché et aux priorités stratégiques du groupe. La société a indiqué que cette décision répondait à l’objectif de préserver son agilité financière tout en continuant à rémunérer ses actionnaires.

Lors de l’assemblée, les actionnaires ont également examiné les résultats de la société au cours du dernier exercice. Pernod Ricard a indiqué que les échanges avaient mis en lumière la croissance sur ses principaux marchés et l’intégration de récentes acquisitions. Dans le texte de l’annonce publié après le vote, la société n’a pas fourni davantage de détails sur son activité, mais elle a précisé que la direction avait souligné les progrès commerciaux ainsi que les efforts visant à créer de la valeur à long terme.

Le groupe a également profité de l’assemblée pour rappeler ses priorités au-delà de la décision sur le dividende. Pernod Ricard a indiqué que son conseil d’administration avait réaffirmé son engagement en faveur du développement durable et de l’innovation dans ses activités de vins et spiritueux, alors que les groupes internationaux de boissons subissent des pressions pour protéger leurs marges, répondre à l’évolution de la demande des consommateurs et investir dans le développement de produits.

Les actionnaires ont ratifié la nomination de nouveaux membres au conseil d’administration et approuvé les rémunérations des dirigeants, que la société a présentées comme alignées sur la création de valeur à long terme. Pernod Ricard n’a pas précisé, dans sa brève annonce, les changements apportés au conseil ou à la structure des rémunérations, mais a indiqué que ces résolutions figuraient parmi les principales décisions adoptées lors de l’assemblée.

La formule de dividende approuvée le 20 novembre se distingue en ce qu’elle laisse le choix aux actionnaires tout en pouvant limiter les sorties de trésorerie immédiates pour l’un des plus grands producteurs de spiritueux au monde. Cette décision pourrait être suivie de près dans le secteur des boissons, où les entreprises ayant une forte présence internationale cherchent à préserver la solidité de leur bilan sans renoncer complètement aux distributions aux actionnaires.

Pernod Ricard, dont le portefeuille comprend des spiritueux et des vins haut de gamme commercialisés dans le monde entier, a indiqué que sa politique de dividende flexible s’inscrivait dans une démarche proactive visant à préserver ses marges de manœuvre financières à mesure que les conditions d’activité évoluent.